

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 avril 2024 - Délibération n° 2024/04/19

Objet : VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES ».

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 28 mars 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – GUARGUEL Karine – LAGRAVE-MALIVERT Annick – PARAYRE Régis – MEYER Christian.

Pouvoirs

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe ;
2. Mme SPRINGER Liliane donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre ;
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme GUARGUEL Karine donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément ;
6. Mme LAGRAVE-MALIVERT Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques ;
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc.

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. CLOCHON Bruno.

Secrétaire de séance : Delphine POITOU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	43	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	-			



Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2023, le Conseil communal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2023 :	- 3 248,60
Résultat reporté 2022 (ligne 002 du CA)	6 517,47
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2024 :	3 268,87
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 :	35 421,45
Résultat reporté 2022 (ligne 001 du CA) :	52 371,43
Résultat de clôture 2023 : (ligne 001 du budget 2024)	87 792,88
Restes à réaliser recettes :	-
Restes à réaliser dépenses :	4 344,88
Solde Restes à Réaliser ;	- 4 344,88
Résultat clôture + rar :	83 448,00
Besoin de financement :	-
Excédent de financement :	83 448,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire :	3 268,87
En couverture du besoin réel de financement :	-
En dotation complémentaire :	-
Total 1068 (année 2024) :	-
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2024) :	3 268,87
TOTAL AFFECTE :	3 268,87
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :	-

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY.

